N° 210 — 13e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

(11 Thermidor, An 109)

Lundi 29 Juillet 1901

REDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENT
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. [illegible] —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Aux Électeurs

Dimanche dernier, les partis réactionnaire, républicain, socialiste, sont restés sur leurs positions.

La journée d'aujourd'hui décidera de la victoire.

Donc, Républicains, tous au Scrutin ! L'abstention qui pouvait être, à la rigueur, excusable il y a huit jours, serait coupable aujourd'hui.

L'électeur qui n'accomplit pas son devoir de citoyen mérite d'être déchu de ses droits civiques.

A nos amis nous disons : « Votez avec discipline ; élevez-vous au-dessus de toutes les considérations secondaires, au-dessus de toutes les divisions et de toutes les questions de personnes.

« Dans cette bataille, préface de celle décisive que nous livrerons dans un an, l'intérêt supérieur de la République doit seul dicter votre conduite. Voyez où est le drapeau, et ralliez-le sans hésiter ! »

Aux électeurs lillois, nous disons : « Votez pour Tribourdaux et pour Werquin. Et, pour les autres cantons, nous répétons, après l'*Union républicaine démocratique* : « N'oubliez pas, n'oubliez jamais que l'adversaire c'est encore et c'est toujours le parti clérical-nationaliste. »

∴

Aux socialistes de Tourcoing, nous disons : « Commettrez-vous la forfaiture à laquelle vous convie un des vôtres, qui voudrait sacrifier les intérêts sacrés de la démocratie et de la République à de méprisables rancunes ?

» Passerez-vous, à sa suite, à l'ennemi ?

» Voterez-vous pour le candidat des *blancs*, car voter pour Delesalle, aujourd'hui, c'est voter pour Monnier.

« Non, vous ne commettrez pas cette trahison !

« Partout, dans les autres circonscriptions du Nord, les candidats socialistes, qu'ils appartiennent au *Parti ouvrier français* ou à la Fédération autonome, se sont retirés, quand ils arrivaient après les candidats républicains.

» Ils n'ont pas voulu assurer le triomphe de la *réaction*. Vous ne le voudrez pas non plus !

» Delesalle, contrairement à ce que nous croyions, et à ce que nous disions hier, n'appartient pas au Parti ouvrier français. Il ne fait partie d'aucune organisation socialiste.

» Il agit seul, pour son propre compte, pour la seule satisfaction de ses haines personnelles.

» Pas un groupement socialiste n'oserait approuver son odieuse conduite. Le *Réveil du Nord* le désavoue. Il sera flétri demain par tous les républicains.

» Socialistes de Tourcoing, descendez au fond de vos consciences. Prouvez que vous êtes avant tout des républicains ! Vous ne voudrez pas que l'on dise, dans toute la France, *que* le candidat de Notre-Dame de l'Usine a été élu par des socialistes. Votez pour Loridan !

∴

Aux électeurs des autres circonscriptions de la région du Nord, nous disons : « Nous vous avons indiqué hier quels étaient les candidats qui tiennent le drapeau de la République. Il suffit que vous votiez avec ensemble, avec union, avec discipline, pour que tous soient élus aujourd'hui, et pour que la réaction cléricale et nationaliste soit écrasée.

« Donc, faites votre devoir, et la République remportera une nouvelle et éclatante victoire !

Aux urnes, citoyens, et vive la République démocratique et sociale !

Georges ROBERT.

JURISPRUDENCE

Transports internationaux. — Convention de beurre. — Aux termes de l'art. 31 de la convention de Berne, les transporteurs ne sont pas responsables des avaries survenues aux marchandises qui, pour des causes inhérentes à leur nature, sont exposées au danger particulier de se perdre. Il y a présomption que l'avarie résulte de ces causes, à moins que l'ayant droit n'établisse le contraire. Aux termes de l'art. 40, à défaut de déclaration de l'intérêt à la livraison, l'indemnité due par le transporteur en cas de retard ne peut dépasser le prix du transport, s'il est prouvé qu'un dommage soit résulté du retard. (*Tribun. de com. de la Seine, 19 juin 1901*).

Alignement. — Terrain compris dans un projet de création de voie publique. — Lorsqu'une clôture est établie sur une portion de terrain *retranchée par un plan général d'alignement*, il n'y a pas lieu d'ordonner la démolition de cette clôture, si, d'une part, l'alignement n'a pour objet, ni un redressement, ni un élargissement, mais une création de voie publique nouvelle, et si, d'autre part, la clôture n'empiète pas sur la voie publique. En effet, dans le cas de création de voie nouvelle, l'expropriation du propriétaire des terrains retranchés ne peut résulter que d'un jugement d'expropriation, et, par suite, c'est sur une portion de terrain n'ayant pas cessé d'être sa propriété que la clôture est construite. (*Trib. correct. de la Seine, 18 Juin 1901*).

Le Socialisme français

Un livre de M. Paul Louis

M. Paul Louis, déjà connu par une pénétrante étude sur la *Guerre économique* et une collaboration assidue à la *Revue blanche*, dans laquelle il traite, avec une autorité reconnue, de l'économie sociale et de la politique étrangère, vient de publier une *Histoire du Socialisme français* (1) dont je ne saurais trop recommander la lecture à tous ceux qu'intéressent les revendications et l'accroissement du quatrième état.

L'auteur est un socialiste ; il est le disciple des maîtres allemands ; il professe la doctrine de Marx et d'Engels. Mais c'est parce qu'il prend soin de déclarer sa foi que le lecteur apprend quelles sont ses attaches. Son impartialité est entière. Il juge sans préférence ni passion. Il s'applique à dire la vérité, telle qu'elle lui apparaît. Il ne dissimule aucune des fautes du passé ; il y insiste même, cherchant dans ces défaillances trop vite oubliées un moyen de relèvement pour l'avenir.

C'est parce qu'il est impartial qu'il a reconnu tous les mérites, tous les services aussi des précurseurs français. Les Lassalles, les Marx, les *Engels, les de Paepe, quelques préférences qu'il* ait pour leur critique plus incisive et plus hardie des faits économiques, ne lui ont point fait oublier ce qu'il y avait d'original, de généreux et de fécond dans les doctrines et l'action de St-Simon, de Fourier et de Proudhon. Il a montré combien injuste est l'histoire officielle en méconnaissant leur œuvre et ne les comptant point parmi les grands penseurs de notre grand siècle. Tout internationaliste qu'il soit, M. Louis a fait dans son livre acte de bon Français.

J'ai loué son impartialité ; je n'ai pas voulu dire son indifférence. C'est le quatrième état, oublié par la Révolution française, écrasé en 1848 et 1871, dont les souffrances sont si poignantes *et les revendications si justes, qui a* toutes ses sympathies. Il a bien raison de ne pas dissimuler sa pitié, de laisser parler son cœur : c'est ainsi qu'il touche les nôtres. A ce propos, je lui fais un mérite d'avoir évité l'emphase, de s'être tenu en garde contre la rhétorique. A peine relèverait-on quelques phrases, dans les chapitres consacrés aux répressions de juin 1848 et de mai 1871, où l'expression veut sembler exagérée.

Comme cette *Histoire du socialisme français* aura, j'en ai le bon espoir, plusieurs éditions, je ne cacherai pas à l'auteur ce qui, à mes yeux, est le plus grave défaut de son ouvrage : il ne contient ni bibliographie ni références. Les moyens de vérification nous échappent. L'historien pourtant est assez sûr de lui pour nous les donner. En indiquant ses sources, les critiquant et les classant, en mentionnant tous les ouvrages dont la lecture peut éclairer de si obscures questions, il fera de son livre un instrument de travail utile à tous ceux qui, compatissant comme lui à la misère des travailleurs, cherchent à la lumière de l'histoire, comment ils peuvent être affranchis.

Médéric DUFOUR.

(1) En vente dans le hall du *Progrès du Nord* 3 fr. 50.

HORS FRONTIÈRES

Chez les Danois

Le roi Christhian IX a fini par constituer son ministère libéral qui est la conséquence des votes que pendant trente et un ans la majorité de la Chambre des députés n'a cessés d'émettre.

Le roi a du reste galamment fait les choses ; tous les ministres appartiennent à la gauche.

Le plus connu de ces nouveaux ministres, c'est le chef du parti radical ; il a été l'objet de nombreuses poursuites et de plusieurs condamnations politiques ; c'était l'ennemi acharné du chef du parti conservateur, M. Estrup qu'il remplace au pouvoir. En 1890, M. Hoerup avait déposé un projet de retraites ouvrières. Son journal *Politiken* (La Politique) est un des premiers du Danemark ; c'est, à coup sûr le mieux rédigé ; il est très littéraire et d'allures libre-penseuses. Il a pour critique M. Edouard Brandès, qu'on a surnommé le « Sarcey danois » et qui est lui aussi député radical.

Après M. Hoerup, le plus connu des hommes politiques du nouveau cabinet est M. Christopher Hage qui appartient à une famille de négociants importants et s'est fait une spécialité des questions économiques.

Du reste, le Danemark quoiqu'ayant peu de souci de ses prérogatives parlementaires n'est nullement un pays arriéré comme on pourrait le croire et plus d'un des grands états de l'Europe pourrait aller prendre là-bas des leçons de progrès bien entendu et même de socialisme pratique.

Nulle part peut-être, l'assistance publique n'est mieux comprise qu'en Danemarck, elle est même inscrite dans la Constitution où il est dit : « Quiconque est hors d'état de gagner sa vie ou de nourrir sa famille, et dont personne n'est tenu de prendre soin, a le droit d'être secouru par les *pouvoirs publics en se soumettant aux obligations* prescrites par la loi. »

Les secours aux indigents qui sont surtout distribués à domicile n'ont pas le caractère de l'aumône, mais de l'avance. C'est une sorte de prêt remboursable par celui qui le reçoit s'il arrive à une situation meilleure par suite d'héritage ou autrement.

Parfois la commune exige un travail déterminé en échange des sommes distribuées. Comme dispositions particulières notons celle-ci : L'indigent mâle secouru par les fonds de bienfaisance, ne peut se marier sans le consentement de la commune et lui avoir remboursé les secours qu'il en a reçus dans les cinq dernières années.

Le Danemarck est une des nations les plus avancées de l'Europe au point de vue de l'instruction : elle est obligatoire, et gratuite pour les pauvres.

Pierre Patient.

Chronique parisienne

L'Instruction buissonnière

Les plaisirs du fruit défendu. — D'un excès à l'autre. — Juste milieu désirable. — L'abus des sports. — Ni haute ni basse école

Nos pères avaient trouvé des mots charmants au sujet de l'école, de l'éducation et de tout ce qui touche au développement de l'être humain. Par exemple ils disaient : faire l'école buissonnière, et tout le monde comprenait qu'il s'agissait de se dérober à la férule du magister pour courir les champs, de lâcher la grammaire pour la liberté et au lieu de cheminer tristement vers la salle d'études, d'enfiler la venelle du côté de la campagne. C'était prendre des leçons de choses ailleurs que dans des livres.

Bien entendu la poésie de la nature ne jouait qu'un rôle effacé dans l'âme des gamins qui s'émancipaient ainsi. Ils dénichaient plus d'oiseaux que de rimes riches, au grand détriment de leurs culottes. Ils étaient moins sensibles à la beauté du ciel, au chant de la mer, à l'azur *ou à la pourpre* de *l'horizon qu'à la délicieuse* saveur du fruit vert, et surtout du fruit défendu.

Mais ils apprenaient à leur manière où est la passée du lièvre dans le buisson, où le nid dans *l'arbre, où le jeune congre là-bas*, la *grenouille* dont la cuisse vaut une cuisse de poulet. Connaissances précieuses, qui préparaient des maraudeurs d'élite, ou tout au moins de vrais chasseurs. *Bref* il y avait une école buissonnière dans l'école buissonnière, le mot ironique est à double entente.

Je sais bien que les savants ont trouvé d'autres sens à cette expression et que pour eux l'école buissonnière était le prêche des hérétiques dans les campagnes écartées — mais ce *détail historique, si important qu'il soit, n'est* rien auprès de l'immense, universel et éternel succès qu'a obtenu parmi la jeunesse l'art de se défiler de la classe. Et sous ce rapport la jeunesse se prolonge tout le long de la vie. On retrouve le même amour de liberté chez le jeune bureaucrate qui a installé une fois pour toutes un chapeau à sa place pour prouver qu'il est là quand il n'y est pas.

Son couvre-chef ne bouge pas, lui, il s'évapore pendant trois heures sur quatre. Même besoin d'échapper aux gêneurs chez ce personnage d'Horace qui, voyant arriver un client, s'enfuit par le derrière de sa maison : *postico falle clientem*. Ceux qui sont pris par la patte, les infortunés que l'on condamne à écouter de *longues leçons, ont la ressource de piquer l'étranger*, c'est-à-dire de penser à autre chose. Il faut bien admettre que tous les âges ont de la peine à se river à une table et que l'attention est un effort comme un effet de la volonté.

LES EXERCICES PHYSIQUES

Mais cela dit, en faveur de la nature et de la vérité, n'est-ce pas aller un peu loin que de fermer l'école sous prétexte de l'aérer. Fermer l'école, c'est au fond ce qu'on propose. On revient à cette lubie de temps en temps, et depuis quelque temps surtout, — ne nous y trompons pas, c'est le système de l'instruction buissonnière qu'on nous offre avec une conviction qui gagne du terrain tous les jours. — Mon Dieu ! *on ne l'appelle pas ainsi, mais on verse des* pleurs sur le malheureux enfant qui étudie ; pleurs sincères, justifiés par une argumentation facile.

Entendez les raisonnements et les prosopopées des gymnastes. N'est-il pas naturel de songer à nos devoirs envers le corps, de développer les exercices physiques, de préparer à la nation des soldats, des marins, des explorateurs, en donnant aux enfants de la souplesse, de l'endurance et de la santé ? Eh bien ! s'écrie-t-on, personne n'y pense.

Voilà un joli mensonge. Je ne demande pas qu'on me pardonne le mot, car je ne pardonne pas la chose. Il y a belle lurette que l'on a prêché, développé, répandu les exercices gymnastiques, les exercices militaires et les exercices de sport. Il me serait aisé ici d'énumérer les discours prononcés et les livres écrits en faveur de l'éducation physique, ainsi que les essais, applications et programmes qui se sont succédé pour faire droit aux réclamations. Avec un peu d'humeur je pourrais pousser loin cette énumération fastidieuse et prouver doctement que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible.

Mais non ! ne passons pas d'un excès à l'autre.

L'ÉDUCATION DE LA PENSÉE

La vérité est qu'il faut élever et le corps et l'âme de l'enfant et l'art est précisément de faire la part de l'esprit et celle des muscles *L'excès des écritures et celle des haltères sont* deux absurdités. Il y a encore une idée bien déraisonnable qui est de vouloir créer un seul et même système d'éducation pour tous les âges. Autant l'on doit ménager à l'enfant l'occasion de se mouvoir et de se fortifier, autant on doit habituer l'adulte à se mouvoir et à fortifier sa *pensée* et exiger du jeune homme, au moment de ses forces intellectuelles, une énergique concentration.

Cette gradation ne va pas aux faiseurs de *systèmes, pas plus que les nuances à observer* dans le choix des exercices. Il y en a d'excellents, il y en a de désastreux.

J'ai vu cet été de beaux jeunes gens faire de *l'escrime avec grâce et avec force, et j'ai* applaudi. J'ai vu les mêmes jeunes gens jouer une partie de foot ball ; ils se sont précipités tous ensemble sur le même ballon et au bout d'un instant, ils ont formé une grappe d'individus s'entre bousculant qui manquait et de beauté et d'adresse et de liberté.

Il est bien possible que ce jeu du coup de pied soit mieux entendu en Angleterre qu'en France, ayant une brutalité nationale particulière. Quoi qu'il en soit, je n'ai éprouvé aucune admiration pour la bousculade à laquelle j'ai assisté et qu'il a fallu interrompre sans finir la partie.

De même, j'ai beaucoup aimé, il y a quinze ans, à tort ou à raison, les exercices militaires dans nos préaux d'écoles, surtout quand on ne donnait pas de fusils trop lourds ou trop légers ; mais quand j'ai vu à la ville de Paris toutes les questions vitales de l'enseignement sacrifiées à la question politique de l'armement des écoles, j'ai admiré comment en France on va toujours d'un excès à l'autre. D'ailleurs il a fallu renoncer bien vite aux dépenses, aux pertes de temps et aux excitations de parti qui se mêlaient à tout cela.

LA RAGE DES SPORTS ET LEURS EFFETS FUNESTES

Dirai-je quelques résultats funestes de la rage du sport dans nos écoles ? J'hésite, car je sens qu'il faudrait citer des faits, des noms, des familles. Qu'il me suffise de signaler comme un danger à venir ce qui, hélas ! est déjà un malheur accompli. Tel jeune homme bien venu et bien planté s'est livré au sport comme à une ivresse ; il a remporté tous les prix des gymnastes. Alors il a quitté les études, puis le lycée ; il s'est jeté dans la vie prématurément et en triomphateur. Gaîté, force, courage, il avait tout pour lui, sans compter les exemples d'une famille très honorable. Il ne lui manquait qu'une faculté : le jugement. En n'exerçant que le biceps, il avait laissé l'esprit s'atrophier. Il fut bêtement la proie des premiers venus.

Ce qui s'est passé alors pour un individu, d'une manière relative, s'accomplit sourdement pour une foule d'autres sans qu'on s'en aperçoive. Peu à peu, en négligeant le travail intellectuel, on en devient incapable. Non seulement on rentre d'une course le sang en mouvement et hors d'état de s'atteler à une besogne d'esprit, mais encore on s'habitue à ne pas penser du tout.

Or nos pères voulaient et qu'on apprît à penser et qu'on apprît à aimer les choses de la pensée. Un autre de leurs mots qui étaient spirituels, sans pédantisme : *apprendre par cœur*. Si je ne me trompe, cette impression signifiait qu'on apprenait une chose et qu'on la répétait par le cœur, *c'est-à-dire, parce qu'on l'aimait*, par exemple le récit d'une belle action, le tableau d'une grande chose, le souvenir ému d'un fait héroïque et aussi parce que récit, tableau *ou souvenir étaient revêtus d'un langage* charmant.

Aussi notre vieille France entendait-elle aussi bien et l'Ecole buissonnière et l'Ecole assise. *Les jeunes gens riches allaient à l'Académie* où l'on montait à cheval et où l'on entendait Bossuet. Les enfants pauvres étaient mis au vert dans les solitudes de Port Royal et dans ces mêmes solitudes ils écoutaient les enseignements qui ont fait Jean Racine et Blaise Pascal. Ainsi s'est formée la France.

Jamais on n'a pu faire triompher chez nous ni la férule de Trissotin qui veut régenter continuellement, ni la chambrière de l'homme de cheval qui ne voit dans la vie que l'équitation. *Ni haute, ni basse école ! Mais l'ensemble et la* gradation des doubles exercices qui font de vrais hommes.

On me dira que cette sagesse et cette simplicité sont excellentes, mais que si l'on s'en tenait aux vérités de bon sens, on ne pourrait plus faire des systèmes et des discours sonores qui rapportent des succès personnels, des places, des croix.

A cela je n'ai rien à répondre.

Emile CHASLES.

(Reproduction interdite).

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

LE TARIF DOUANIER ALLEMAND

Principales dispositions du nouveau tarif. — Surtaxes de représailles — Les nouveaux droits sur les céréales.

Berlin, 27 juillet. — Le *Moniteur de l'Empire allemand* a publié hier le projet de loi *concernant le nouveau tarif douanier ainsi que* le texte de ce tarif.

Cette publication confirme de tous points les indiscrétions du *Beobacter*, de Stuttgard, et il est évident que le nouveau tarif *constitue une* victoire du protectionnisme agrarien.

Voici les modifications apportées par le nouveau tarif à la réglementation courante :

Pour ce qui est des principales céréales, la taxe ne pourra, par suite de la conclusion des traités de commerce, descendre au-dessous de certaines limites ; 5 marks pour le seigle, 5 marks 50 pour le froment, 3 marks pour l'orge, 5 marks pour l'avoine.

Le paragraphe 5 étend les limites de la franchise douanière pour la marée allemande et stipule que les chantiers de construction maritimes et fluviaux pourront faire venir en franchise de l'étranger des matériaux pour la construction et pour l'équipement des bateaux.

Le paragraphe 8 augmente les mesures de rigueur en cas de guerre douanière.

Les marchandises susceptibles d'être taxées, provenant *du pays qui traitent moins favorablement* les navires et marchandises allemands que ceux d'autres pays, pourront être soumises, outre la taxe régulière, à une surtaxe douanière pouvant atteindre le double de la taxe ou de la valeur de l'importation elle-même. Dans des cas semblables, des marchandises entrant régulièrement en franchise pourront être soumises à un droit égal à la moitié de leur valeur.

Les paragraphes 9 et 16 stipulent que les comptes en douanes ne seront conservés que pour les moulins à huile. Ces derniers, lors de l'exportation des huiles, auront droit facultativement à des bons d'importation de fruits oléagineux. Les comptes pour les moulins à farine et maltages étant supprimés, les bons d'importation seront à l'avenir la seule faveur accordée à l'exportation de farines et de malt. Ils constitueront pour le commerce des céréales une compensation au crédit douanier supprimé *en ce qui concerne* les céréales, les légumineuses, le colza, la betterave et leurs produits.

Après autorisation du Conseil fédéral, ces mesures seront approuvées par ordonnance *impériale. Elles seront ensuite présentées* au Reichstag, soit immédiatement, soit à sa prochaine réunion s'il est en vacances, et ne pourront être appliquées sans l'autorisation du Reichstag.

L'ambassade marocaine

Paris, 27 juillet. — L'ambassade marocaine quittera Paris mercredi prochain par le Nord-Express. Les ambassadeurs du sultan du Maroc se rendent à Saint-Pétersbourg.

Le travail dans les arsenaux

Paris, 27 juillet. — Le ministre de la marine vient de prendre un *arrêté aux termes duquel* à *partir du 1er août jusqu'au 1er octobre*, la journée sera fixée uniformément à 10 h. Le repos du déjeuner sera supprimé.

Dans le milieu de la journée, il y aura un repos qui sera de une heure pour Cherbourg (sans sortir de l'arsenal), une heure quinze pour Brest, une heure trente pour Lorient, deux heures pour Rochefort et Toulon.

Cette réglementation provisoire sera complétée d'ici peu et le ministre notifiera aux ports le régime complet pour la durée du travail qu'il désire voir appliquer pour l'année entière.

L'équipage du « Laos »

Marseille, 27 juillet. — La situation sanitaire au Frioul est toujours en bonne voie. Aucun nouveau malade. Tous les hommes d'équipage sont à terre et le navire est soumis à la désinfection par des vapeurs d'acide sulfureux. On *croit que la libre pratique sera accordée au Laos* lundi matin.

Le voyage de M. Waldeck-Rousseau

Marseille, 27 juillet. — MM. Waldeck-Rousseau, président du conseil, et de Lanessan, ministre de la marine, sont arrivés à dix heures en gare de Marseille.

Les ministres ne sont pas descendus du train et ont été salués dans leur wagon par MM. Grimanelli, préfet des Bouches-du-Rhône, docteur Flaissières, maire de Marseille, etc.

Le train est reparti un quart d'heure après. Les ministres descendront à la Ciotat, où ils s'embarqueront sur la *Hallebarde* qui conduira les ministres à bord du *Bouvet*.

Une foule assez nombreuse, qui stationnait dans la cour de la gare et sur le passage que devait suivre le cortège, s'est retirée après avoir vainement attendu le passage des ministres.

Vols de poudre à l'arsenal de Toulon

Toulon, 27 juillet. — Le tribunal maritime avait condamné, samedi dernier, pour vols de poudre à l'Ecole de pyrotechnie, l'artificier Germain et l'Italien *Ferri*.

Aujourd'hui de nouvelles arrestations ont été opérées, entre autres celles de militaires et du maréchal des logis V..., chargé de la surveillance des magasins.

Ce dernier, qui sortait la poudre par sacs de 40 kilogrammes, a tenté de se suicider.

Des sujets Italiens vont également être arrêtés.

FAITS DIVERS

ÉPOUSE ASSASSIN

Paris, 27 juillet. — Mme Grœtzinger, dont nous annoncions hier la comparution devant le *jury, sous l'accusation d'avoir tué son mari, ne* sera pas jugée à cette session.

Au cours des dépositions, il s'est produit un incident qui a motivé le renvoi de l'affaire.

On avait entendu un certain nombre de témoins qui avaient les uns affirmé que Mme Grœtzinger était sans reproche, s'il n'en était pas de même de son mari, les autres, au contraire, qu'elle avait avec son propre fils des familiarités suspectes. L'avocat général Rambaud avait même donné lecture d'une lettre de la maîtresse de celui-ci de laquelle il semblait résulter que Mme Grœtzinger lui avait fait à elle-même, poussée par une curiosité malsaine, partager sa couche une nuit.

La cour procédait enfin à l'audition d'une couturière, Mme M..., qui aurait eu des relations avec M. Grœtzinger et qui incriminait les relations de la mère et du fils, quand Me Henri Robert a lu une lettre attribuée à ce témoin et dans laquelle Mme M... raconte, en termes qu'il est impossible de reproduire, comment elle s'était « rencontrée » avec le mari de l'accusée.

Mme M... ayant protesté avec véhémence que cette lettre n'était pas d'elle, la défense, sur l'invitation du président Madier, a déposé des conclusions tendant à ce que la lettre fût soumise à l'examen de trois experts.

La cour a, en conséquence, désigné MM. Gobert, Legrand et Lemoine pour procéder à cet examen, et l'affaire a été renvoyée à une autre session.

LES CRIMES CLÉRICAUX

ENFANT MARTYRISÉE par les « bonnes sœurs »

Marseille, 27 juillet. — On vient d'apprendre, à Marseille, le martyre d'une fillette de dix ans, Marie-Thérèse Reynaud, qui, élevée dans un couvent du département du Gard, aurait été tenue séquestrée pendant plus d'un mois dans une pièce obscure.

Il y a quelques jours, les parents de la petite Marie-Thérèse, qui habitent la propriété Rozan, à Cuges, près de Marseille, recevaient une lettre leur annonçant la triste situation de la jeune pensionnaire. Cette lettre émanait d'une camarade de la fillette.

Mme Reynaud ayant écrit au couvent pour demander des nouvelles de son enfant, on lui répondit que Marie-Thérèse était souffrante.

Hier soir, à la réception de cette lettre, Mme Reynaud *se rendait au pensionnat et demandait* à voir son enfant. On la conduisit auprès d'un pauvre petit être, hâve, décharné, agité de tremblements convulsifs et tenant à peine sur ses jambes.

Mme Reynaud, dont on devine l'émotion, emmena son enfant à Marseille où, en raison de son état, la fillette fut transportée à l'hôpital de la Conception.

Les médecins et les internes qui l'ont examinée déclarent que la pauvrette est dans un état grave et que son rétablissement sera long.

Des explications de l'enfant, qui peut à peine articuler quelques mots, il semble résulter qu'on l'aurait enfermée dans un cachot, qu'on lui aurait lié les bras et les jambes et qu'on ne lui aurait donné qu'une nourriture sommaire.

Une enquête est ouverte.

Le crime de Corancez

Nouvel interrogatoire de Brière. — Ses dénégations

Chartres, 27 juillet. — Brière a été extrait hier de sa prison pour être conduit dans le cabinet *du juge d'instruction, où il a été confronté* avec divers témoins.

Le premier de ceux-ci est un de ses anciens codétenus, nommé Peigneau, lequel a renouvelé devant lui *une déclaration qu'il avait précédemment faite aux gendarmes à sa sortie de* prison.

Il a déclaré que Brière, parlant du coutre, avait affirmé que cet instrument lui appartenait et que si on l'avait trouvé taché de sang, cela n'avait rien de surprenant, car il s'en était servi quelques jours auparavant pour tuer un lapin.

Peigneau avait également donné d'autres détails, qu'il a confirmés devant le juge d'instruction.

Brierre a nié formellement avoir tenu un pareil langage et a refusé de reconnaître le coutre, comme il avait refusé de le reconnaître devant M. Octave Sauger.

Il a déclaré qu'il n'avait jamais parlé du crime de Corancez à aucun de ses codétenus et que le récit de Peigneau était inventé de toutes pièces.

Peigneau a maintenu énergiquement ses *dires*, traitant Brierre de menteur et offrant de montrer au juge d'instruction l'endroit de la prison où il avait causé avec lui.

Le juge, son greffier et Peigneau se sont transportés avec Brierre à la prison, où Peigneau a renouvelé ses déclarations. Brierre a fini par reconnaître qu'il avait, en effet, causé avec le témoin, mais qu'il ne lui avait pas parlé du crime.

Brierre a été confronté ensuite avec M. Hubert, instituteur à Corancez, qui a confirmé l'avoir vu le lendemain du crime, alors qu'il se disait grièvement blessé, se lever sur son séant pour voir ce que cherchaient les gendarmes dans sa cour. L'inculpé a nié.

LA BELGIQUE

Les calotins et l'instruction publique. — La politique. — Les fêtes nationales et l'orage

LES CALOTINS ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Deux nouveaux exemples édifiants de l'étroitesse d'esprit qui anime nos dirigeants cléricaux, dans la question de l'instruction publique. La deuxième journée du concours général des athénées royaux et des collèges de Belgique avait lieu hier matin, à la classe de seconde ; on avait imposé le sujet que voici : « Une chapelle au fond d'un bois ! » Les élèves, jugeant le sujet par trop digne du ministère clérical, se sont retirés.

Je ne puis que louer cette manifestation. Il est évident qu'en imposant ce sujet, le gouvernement faisait preuve d'une « impartialité » plutôt douteuse. Les élèves des collèges patronnés auront sans nul doute trouvé de nombreux et superbes développements pour ce sujet qui est *dans leurs cordes*. Attendons-nous, pour l'année prochaine, à voir demander aux élèves une dissertation sur l' « infaillibilité du Pape », ou sur « l'Immaculée Conception ».

— *Mais voici* un abus plus criant encore au sujet de la collation des diplômes de l'enseignement primaire. Chaque année, le gouvernement institue des jurys spéciaux, siégeant dans les *écoles communales de l'Etat* et chargés de délivrer des diplômes à tous ceux qui se présentent à l'examen qu'ils aient, ou non suivi des cours normaux.

Or les candidats de cette catégorie sont dispensés de l'épreuve sur la langue flamande. Ils peuvent être diplômés sans la moindre connaissance des sciences naturelles, des formes géométriques, de l'hygiène, de la tenue des livres, et de l'économie domestique.

Les élèves des Ecoles normales de l'Etat doivent au contraire connaître ces divers articles du programme et obtenir sur chacun d'eux, chaque année, et à l'examen final, au moins quarante pour cent des points.

L'Etat facilite donc outrageusement la concurrence à ses propres diplômés, comme il favorise la concurrence à son enseignement.

Du propre !

LA POLITIQUE

Nos parlementaires sont en train de se discréditer complètement. Après avoir bavardé tout l'hiver, ils se sont trouvés en plein été sans avoir discuté aucun budget, et ayant sur les bras divers projets de loi urgents.

Ils ont imaginé, pour se rattraper, un système qui est tout à fait de saison. Non seulement ils siègent l'après-midi, mais encore le matin. Le matin on discute le budget de l'instruction publique et l'après-midi celui des chemins de fer. Mais, par la température sénégalienne dont nous jouissons, jugez de « la belle ouvrage qu'on y fabrique » pour nous exprimer en français de Bruxelles.

A la séance d'hier, d'ailleurs, il y avait, sur 152 membres que compte la Chambre, 8 députés présents au début de la séance, 15 à 18 heures et 6 à la fin.

« Ous'qu'à d'la gêne... »

— Je vous ai parlé dans ma dernière correspondance du projet militaire du gouvernement. Il suscite naturellement au sein de l'armée et *du pays, des vives protestations*. La commission spéciale chargée de l'examen des projets militaires s'est réunie hier. Un socialiste et deux libéraux ont vivement attaqué le projet du gouvernement, qu'ont défendu deux catholiques.

Il est malheureusement à prévoir que, quoique l'on fasse on votera ce néfaste projet qui nous donne une armée très mauvaise, puisqu'elle devra se composer en grande partie de volontaires, et excessivement coûteuse.

— La question du suffrage universel vient encore de faire un pas. Le conseil général du Parti ouvrier ayant décidé que la fraction socialiste du Parlement devrait entrer en pourparlers avec la gauche libérale au sujet du S. U. une première entente est intervenue entre socialistes et libéraux.

Les bases d'une campagne en faveur d'un referendum populaire sur cette importante question ont été jetées. Espérons que l'on arrivera à créer un mouvement sérieux d'opinion publique en faveur de cette réforme électorale.

LES FÊTES NATIONALES ET L'ORAGE

On se souviendra longtemps à Bruxelles, de la façon dont se sont terminées les fêtes Nationales.

On avait eu, pour le *cortège des géants*, *le cortège des locomotions nouvelles*, pour toutes les autres fêtes, un temps splendide. On devait clôturer la série par un feu d'artifice au Bois de la Cambre, mardi soir.

Tout alla bien jusqu'à sept heures et demie, à ce moment-là, comme les pièces étaient dressées, et que les gens, en foule, se pressaient sur les belles pelouses, un orage aussi formidable qu'imprévu a crevé, balayant tout, désagrégeant les pièces pyrotechniques, causant à travers le bois, une débandade éperdue, folle, et les chapeaux de paille réduits à l'état de pâte molle et des belles jupes outrageusement trempées !

Aucun accident grave heureusement. D'ailleurs, tenant bon et narguant Jupiter et ses foudres, le conseil communal décréta immédiatement que le feu d'artifice serait tiré « quand même ». On l'a donc tiré hier soir. Mais il avait plu toute la journée. Et tout était gâché. Ç'a été plutôt lamentable. Et le retour du Bois, le fameux retour dont rêvent toute l'année les petites couturières, a été arrosé de nouveau de façon désastreuse. Misère !

A propos des fêtes nationales, un mouvement se dessine en faveur de la réduction des réjouissances à une seule journée, ainsi qu'en France. Il serait alors possible, le crédit s'éparpillant moins, de mettre au programme quelque fête vraiment intéressante ou grandiose, qui ferait rester les Bruxellois à Bruxelles et attirerait la province. Actuellement, les fêtes nationales passent au milieu de l'indifférence générale.